

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 332

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 8 TER A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« chacun des obligataires »

les mots :

« chacune des personnes soumises à ces obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.